



## Assurance vie de mon oncle

-----  
Par bachou

Bonjour, mon oncle a contracté une assurance vie après 71 ans, et, mon père décédé, le produit revient (après testament) à moi et ma sœur. Mis à part les 30500 euros d'abattement, d'autres abattements sont-ils applicables ?  
MERCI

-----  
Par ESP

L'abattement classique ventre oncle et neveux est de 7967?.